



Confédération Européenne de Pétanque

Championnats d'Europe Règlement / European Championship Rules



GENERALITES

Article 1

Tous les «Championnats d'Europe» sont organisés selon les règles établies par le Comité Directeur de la Confédération Européenne de Pétanque (CEP.)

Article 2

La CEP est la seule Confédération Européenne de Pétanque reconnue par la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP), habilitée à organiser des Championnats d'Europe et à attribuer des titres de Champions d'Europe.

Article 3

Le Comité Directeur de la CEP doit superviser l'organisation des Championnats Européens suivants :

- dans les années paires :
 - Le Championnat d'Europe Triplette: Juniors
(juniors : 17 ans ou moins dans l'année du championnat).
 - Le Championnat d'Europe Triplette : Féminin
 - Le Championnat d'Europe Tête a Tête : Masculin
 - Le Championnat d'Europe Tête a Tête : Féminin
- dans les années impaires :
 - Le Championnat d'Europe Triplette : Vétérans
(Vétérans : 55 ans ou plus dans l'année du championnat).
 - Le Championnat d'Europe Triplette : Masculin

GENERAL

Article 1

All "European Championships" are organised in accordance with the rules established by the Confédération Européenne de Pétanque (CEP) Board of Directors.

Article 2

The CEP is the only European Pétanque Confederation recognised by the Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP), empowered to organise European Championships and to award European Championship titles.

Article 3

The CEP Board of Directors shall supervise the organisation of the following European Championships:

- in the even numbered years:
 - the European Championship Triples: Juniors
(Juniors : 17 years or younger in the year of the Championship).
 - The European Championship Triples: Women
 - The European Championship Singles: Men
 - The European Championship Singles: Women
- in the odd numbered years:
 - The European Championship Triples: Veterans
(Veterans : 55 years or more in the year of the Championship).
 - The European Championship Triples: Men

- chaque année :
la Coupe d'Europe des Clubs (EuroCup)
(voir les règles séparées pour la Coupe d'Europe)

le championnat européen Triplette : Espoirs Masculin et Féminin
(*Espoirs – joueur ayant une licence adulte mais étant âgé de moins de 23 ans dans l'année du Championnat)

*Espoirs - Le Comité Directeur de la CEP peut permettre à une fédération d'inclure un joueur plus jeune (mais jamais moins de 15 ans dans l'année du championnat). La fédération en question devra confirmer qu'elle compte seulement 5 ou moins de licenciés dans la catégorie (genre) et fourchette d'âge des espoirs.

Le Comité Directeur de la CEP peut organiser un Championnat de "Tir de Précision" à chacun de ces championnats.

Article 4

Le Comité Directeur de la CEP confiera l'organisation à une fédération membre mais demeurera entièrement responsable de la supervision et l'exécution des championnats et de leurs résultats.

La fédération organisatrice, ayant pris toutes les mesures préparatoires nécessaires pour la compétition lors du Championnat (voir Spécification du Championnat), soumet au Président ou au Secrétaire Général de la CEP, un programme détaillé conforme aux instructions données par le Comité Directeur de la CEP.

Article 5

La fédération organisatrice devra fournir aux Fédérations participantes, le lieu exact, un programme (sur modèle de la Commission Technique de la CEP), ainsi que tous les renseignements hôteliers (hébergements et restauration) au moins quatre mois à l'avance afin que celles-ci puissent prendre les dispositions nécessaires à leur déplacement.

- every year:
the European Cup for Clubs (EuroCup) Championship
(see separate rules for the EuroCup)

the European Championship Triples: Espoirs, Men and Women
(*Espoirs - Adults licence players under the age of 23 in the year of the Championship)

*Espoirs - The CEP Board of Directors may allow a Federation to include one player that is no younger than 15 years in the year of the Championship subject to the Federation in question confirming that they have only 5 or less licences in the category (gender) and age range for Espoirs

The CEP Board of Directors may organise a "Precision-Shooting" Championship at each of these Championships.

Article 4

The CEP Board of Directors will entrust the organisation to a member Federation, but will remain entirely responsible for supervising and running the Championships and for the results.

The host Federation, having taken all the necessary preparatory measures for the Championship competition (see Championship Specification), shall submit to the CEP President or General Secretary, a detailed programme conforming with the instructions provided by the CEP Board of Directors.

Article 5

The host Federation will inform all participating Federations about the exact place, the programme (following a model from the CEP Technical Commission) and all hotel information (including rooms and meals), at least four months in advance in order to enable them to take the necessary travel arrangements.

Article 6

Tous les Championnats d'Europe se dérouleront en lieu couvert sauf disposition contraire agréée par le Comité Directeur de la CEP.

Article 6

All European Championship shall be played indoors unless otherwise agreed by the CEP Board of Directors.

INSCRIPTIONS

Article 7

Seules les Fédérations membres de la CEP ou les Fédérations stagiaires, à jour de cotisations, ont le droit d'inscrire une équipe.

Article 8

Des formulaires d'inscriptions seront envoyés aux Fédérations Européennes par mail au moins quatre mois avant la compétition.

Les Fédérations participantes devront renvoyer leurs formulaires d'inscriptions dûment remplis au moins trois mois avant la compétition en précisant si possible le nombre de personnes, le nombre et la nature des chambres, et les nuitées afin que la Fédération organisatrice puisse prendre les dispositions nécessaires à leur séjour.

La composition des équipes devra parvenir au plus tard deux mois avant la date de la compétition. Une modification partielle pourra y être apportée ultérieurement.

Tous ces formulaires devront être adressés à la Fédération Organisatrice et au Secrétaire Général de la CEP.

REGISTRATION

Article 7

Only CEP Member Federations or probationary Federations, having paid their fees, have the right to register a team.

Article 8

Registration forms shall be sent to the Member Federations by email at least four months before the competition.

The participating Federations must return their completed entry forms at least three months before the competition and specifying, if possible, the number of people, the number and nature of the bedrooms and the number of nights accommodation, so that the host Federation can take the necessary steps to organise their stay.

The composition of the teams must be registered at the latest two months before the competition's date. A partial modification may be made later.

All these forms must be sent to the host Federation and to the CEP General Secretary.

EQUIPES

Article 9

Une équipe Triplette sera composée de 3 ou 4 joueurs avec un coach et/ou un Chef de Délégation.

Une équipe en Tête à Tête sera composée de 1 joueur avec un coach et/ou un Chef de Délégation.

TEAMS

Article 9

A Triples team will consist of 3 or 4 players with a Head of Delegation and/or coach.

A Singles team will consist of 1 player with a Head of Delegation and/or coach.

Article 10

Tous les joueurs, les entraîneurs et les chefs de délégation doivent avoir une licence internationale valide depuis une période d'au moins 6 mois au moment du championnat.

Pour les joueurs, si la licence internationale n'est pas de la fédération/pays qu'ils représentent, ils doivent prouver qu'ils ont la nationalité de la fédération/pays. Les joueurs dans ce cas doivent produire leur passeport et la licence internationale au moment de l'enregistrement de leur équipe

Article 11

Les joueurs de chaque équipe doivent porter une tenue vestimentaire sportive avec des hauts assortis (vestes, chemises ...) et des pantalons ou pantacourts de même couleur (la longueur devant être au minimum en dessous du genou).

Les hauts, avec au moins des manches courtes, doivent comprendre, à l'avant le logo ou l'insigne de la Fédération qu'ils représentent et à l'arrière le nom de leur nation.

Les jeans ne sont pas autorisés.

Quiconque ne respectant pas cette règle s'exposera à l'exclusion du joueur, ou la disqualification de l'équipe.

Article 12

Le port de publicité est autorisé sur le haut de la tenue des joueurs, mais limitée à un maximum de 3 d'une surface max de 30 cm² chacune.

Les publicités doivent être identiques pour tous les joueurs d'une même équipe et conformes aux lois et règlements du pays hôte du championnat.

Le logo du fabricant textile de la tenue n'est pas considéré comme une publicité

Article 10

All players, Heads of Delegation and Coaches must have a valid international licence for a period of not less than 6 months at the time of the Championship.

Players with an international licence that is not with the federation/country that they represent, must prove they have nationality of that federation/country. Players in this case must produce both their international licence and passport at the time their team registers.

Article 11

The players of each team must wear matching team kit, tops (jackets, shirts etc.) and the same coloured trousers or shorts (the length must be below the knee).

The tops, with at least short sleeves, must display the logo or badge of the Federation they represent on the front and the name of their nation on the back.

Jeans are not permitted.

Anyone breaking this rule will result in either the exclusion of the player, or the disqualification of the team.

Article 12

Advertising is permitted on the players' tops, but is limited to a maximum of 3 and each no larger than 30 cm².

The advertising will be identical for each of the players in the team and must comply with the laws and regulations of the nation hosting the championship.

The logo of the kit manufacturer is not considered as advertising.



Article 13

Les Chefs de Délégation et Coach sont responsables de leur équipe et en particulier de leur parfaite tenue sportive et vestimentaire comme décrit dans les articles précédents. De plus ils devront répondre à chaque appel / demande de la table de marque et la fédération organisatrice et participer à chaque tirage au sort de leur équipe.

Pendant le Championnat, le coach doit être avec son équipe sur l'aire de jeu qui leur a été attribuée par la table de contrôle ou par l'arbitre.

Le coach ne doit pas bouger, ni gesticuler pendant le jeu, lorsque les joueurs et joueuses évoluent, et en aucun cas il n'est autorisé à intervenir sur le terrain.

Toutefois, à la demande des joueurs, le coach peut donner des conseils, sous réserve que cela ne conduise pas à allonger dépasser le temps prescrit pour lancer le but ou une boule.

Article 14

Au cours de championnats triplète le coach est autorisé à changer un joueur pendant un match, mais qu'une seule fois, seulement entre deux mènes, et uniquement après en avoir informé l'équipe adverse.

Le changement d'un joueur doit être enregistré sur la feuille de match pour le jeu en question.

Article 13

The Head of Delegation and Coach are responsible for their team and in particular their good sportsmanship and appearance as described in the previous articles. They must respond to any appeal or request from the control table or host Federation and participate in any random draw for their team.

During the Championship the coach must be with the team at the playing area assigned to them by the control table or umpire.

The coach may not move or gesticulate during play, and under no circumstances are they allowed to intervene on the terrain.

However, at the players' request, the coach may give advice, provided that this does not lead to extending the time prescribed for throwing the jack or a boule.

Article 14

During the Triples Championships the coach is permitted to change a player during a game, but only the once and then only between two ends after informing the opposing team.

The change of a player must be recorded on the scorecard for that game.

TIRAGE AU SORT

Article 15

Le Tirage au sort se déroule en présence d'un arbitre, au moment jugé opportun par le Comité Exécutif de la CEP.

DRAW

Article 15

The draw will take place in the presence of an umpire at such time and place as deemed convenient by the CEP Board of Directors.

Article 16

Le règlement de jeu est le "Règlement Officiel Internationales du Jeu de Pétanque" fixé par la FIPJP et toutes les variations autorisées par le Comité Exécutif de la CEP dans les présentes règles et autres règles spécifiques.

Article 17

Il est interdit de fumer (y inclus la cigarette électronique), de consommer de l'alcool et d'utiliser les téléphones portables sur les aires de jeux.

Des tests d'alcoolémie peuvent avoir lieu durant le championnat.

Article 18

Les Championnats tripléte et tête à tête sont décomposés en 3 étapes :

- 1) Phase de qualification : où le top 8 des Nations des années précédentes du Championnat sera classé de 1 - 8 pour le 1er tour. Le reste des autres Nations sera tiré au sort pour les positions de 9 et jusqu' à la fin.

En utilisant le Système Suisse, 5 tours seront joués pour classer les équipes en fonction de leur nombre de victoires.

Dans le cas où les équipes ont le même nombre de victoires, elles sont d'abord classées au moyen du système Buchholz et dans le cas où il y a encore égalité seront utilisés dans l'ordre suivant : (i) « la différence de points », puis (ii) les points « pour » pour déterminer l'ordre de classement.

- 2) Poules : toutes les équipes seront placées conformément à leurs résultats de la phase de qualification tant pour le championnat que pour la Coupe des Nations (ou championnat B) où ils joueront pour déterminer les 8 meilleures équipes dans ces deux compétitions.

Article 16

The regulations for play shall be the "Official International Rules of the Game of Pétanque" set by the FIPJP and any variations set out by the CEP Board of Directors in these and any other specific rules.

Article 17

It is prohibited to smoke (including electronic smoking devices), to consume alcohol and to use cell phones in the area of play.

Alcohol breath tests may take place during the Championship.

Article 18

The Triples and Singles Championships will comprise of 3 stages:

- 1) Qualification phase: where the top 8 Nations from the previous years Championship will be seeded 1- 8 for the 1st round. The remaining Nations will be randomly drawn for positions 9 and onwards.

Using the Swiss System, 5 rounds will be played to rank the teams based on their number of wins.

Where teams have the same number of wins the Buchholz system and then (i) points difference, (ii) points for, will be used to determine the ranking order.

- 2) Poules: where all the teams will be seeded in accordance with their results from the Qualification phase into either the Championship or Nations Cup (or Championship B) where they will play to find the top 8 teams in both events.

2) Finales : sur la base des résultats du système des poules, les équipes sont classées 1 - 8 pour les 1/4 de finale à la fois dans le Championnat et dans la Coupe des nations (ou championnat B) où ils joueront en éliminatoire direct pour déterminer l'ensemble des gagnants de ces compétitions.

Les gagnants du Championnat seront déclarés Champions d'Europe de l'année.

Article 19

Le Comité Directeur de la CEP se réserve le droit de fixer une limite de temps pour la phase de qualification et de changer le format en fonction du nombre de participants.

2) Finals: based on the results from the poules system, teams are seeded 1 - 8 for the 1/4 finals in both the Championship and Nations Cup (or Championship B) where they play a Knockout system to find the overall winners.

The winners of the Championship shall be announced as the European Champions for that year.

Article 19

The CEP Board of Directors reserve the right to set a time limit for the Qualification phase and to change the format to suit the number of participants.

FINANCEMENT

Article 20

Les fédérations participantes couvriront entièrement leurs propres frais de voyage et d'hébergement (hôtel, repas).

FINANCING

Article 20

The participating Federations will fully cover their own travel and accommodation costs (hotel and meals).